



Règlement 2024 Rendez-Vous de la Création Francophone (RCF)

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les Rendez-vous de la création francophone se dérouleront pendant le Festival de la fiction de La Rochelle, sous la forme de présentations de projets de séries audiovisuelles en développement par leur équipe créative.

Entre 15 et 20 projets de séries audiovisuelles en langue française à vocation internationale seront sélectionnés. Ces projets seront présentés par leurs producteurs-trices et leurs auteurs-res à une quinzaine d'investisseurs français et étrangers (distributeurs, diffuseurs, producteurs, investisseurs financiers) lors de rencontres individuelles d'une quinzaine de minutes chacune.

Les projets doivent être inscrits selon le règlement décrit ci-dessous dans le respect des dates limites indiquées.

2. CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

- Le dossier de candidature doit être présenté par une **entreprise de production déléguée francophone**. Les candidatures émanant de particuliers (auteurs, scénaristes, etc.) ne seront pas acceptées.

- La candidature doit porter sur un projet de **série de fiction audiovisuelle en langue française**, en phase de développement. Les projets de séries documentaires ou d'animation ne seront pas retenus.

- Ne sont éligibles que les séries de fiction constituées d'épisodes d'une **durée minimum de 20 minutes** chacun.

- Les projets déjà sélectionnés pour un autre marché ou un forum de coproduction ne pourront être retenus.

- Les adaptations de romans et autres œuvres littéraires sont acceptées, ne sont pas acceptées les adaptations d'œuvres audiovisuelles étrangères.

- Les projets ayant déjà été présentés et refusés lors de précédentes éditions des RCF ne sont pas acceptés, sauf si modification significative du projet.

3. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Afin de soumettre un projet de série audiovisuelle aux Rendez-vous de la Création Francophone, son producteur délégué doit l'inscrire à partir de la date d'ouverture de l'appel à projet fixée au mercredi 3 avril 2024 et avant la date limite fixée au **vendredi 21 juin 2024 - 14:00**, sous format PDF à l'adresse rcf@festival-fictiontv.com.

Les candidatures ne répondant pas au format ne pourront être prises en compte. Afin de valider l'inscription, les documents suivants sont demandés et doivent être fournis impérativement **avant la date limite et sous le format demandé ci-dessous (4 fichiers PDF séparés)** :

1 fichier PDF - Dossier artistique contenant :

- Un dossier de présentation artistique du projet, de **5 pages maximum** (mini bible, personnages, synopsis, arc narratif...)

+ 1 fichier PDF - Dossier administratif contenant :

- Une lettre de motivation (pourquoi souhaitez-vous participer aux Rendez-vous de la Création Francophone ?)
- Le CV des auteurs du projet (1 page maximum/ auteur) ;
- La filmographie de la société de production ;
- Un planning de production provisoire ;
- Un plan de financement.



+ 1 fichier PDF - Dossier global combinant le dossier artistique + le dossier administratif

+ 1 fichier PDF contenant :

- Copie du contrat des auteurs.

Seules les candidatures rédigées en français seront acceptées. Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en considération.

4. SÉLECTION DES PROJETS

La sélection des projets est réalisée par un comité de sélection constitué spécifiquement.

Elle sera établie à la majorité absolue et ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation.

La sélection officielle sera annoncée par email par les organisateurs aux candidats fin juillet 2024.

5. PARTICIPATION AUX RENDEZ-VOUS

Une fois le projet sélectionné, son représentant (i.e. le producteur délégué) s'engage à être présent à La Rochelle durant les deux jours de l'organisation des Rendez-vous afin de présenter son projet et participer aux rendez-vous individuels (mardi 10 et mercredi 11 septembre 2024).

Au préalable, le producteur de chaque série sélectionnée devra établir une version en anglais du dossier de présentation de son projet, à ses frais, qui sera transmise aux participants étrangers selon un calendrier défini par les organisateurs des RCF.

Le festival offre au producteur délégué et à l'auteur de chaque projet sélectionné une accréditation pour le Festival de la Fiction de La Rochelle 2024. En revanche, les frais de transport et d'hébergement seront à la charge du producteur et de l'auteur. Le festival accepte la présence lors des RDV d'un 2nd auteur à qui une accréditation pourra être offerte.

Les RCF sont limités à la présence de 3 personnes maximum par projet lors des rencontres.

La présentation d'un projet suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement et la présence des porteurs de projet (producteur délégué et auteur) lors de l'événement, prévu en septembre 2024, pendant le Festival de la Fiction.

6. CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION

Les documents envoyés lors de la soumission des projets qui n'auront pas été retenus resteront strictement confidentiels et ne feront l'objet d'aucune publication.

**Pour tout dépôt de dossier ou tous renseignements, merci d'envoyer un mail à l'adresse :
rcf@festival-fictiontv.com**